

**Mairie du 8^{ème}
Arrondissement**

VILLE DE LYON
Conseil du 8^{ème} arrondissement
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
du 17 Mai 2017

Le Mercredi 17 mai 2017 à 19 heures, Mmes et MM. les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le 11 mai 2017 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à la Mairie du 8^{ème} Arrondissement dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

APPEL NOMINAL

Présents : Mmes & MM. : Christian COULON, COHADE Christophe, STEFANI-JACOB Sylvie, TOURNEBIZE Philippe, SAKER Hafida, MATARFI Karim, BACHA-HIMEUR Samira, PEREZ Daniel, SANDRIN Chantal, EVA Anne-Rose, GLOPPE Benjamin, FERRARI Laura, TOURAINE Jean-Louis, GAY Nicole, RABATEL Thérèse, BURILLON Carole, LEFAOU Michel, LEVY Charles-Franck, TAZDAIT Djida, GUILLAND Stéphane, BONNIEL CHALIER Pascale, ODIARD Patrick, RUNEL Sandrine, BOUSSEMMA ROUVEYROL Sonia, RITTER Michel, AUZIAS Anne, MORIN André,

Excusés pouvoir : Mmes & MM : AUZAL Jean-François, PELAEZ Louis, LEBUHOTEL Bruno,

Excusés : Mmes & MM : FONDEUR Marie-Odile, Christophe BOUDOT

Absents : Mmes & MM : DESBOS Eric, MICHONNEAU Elsa, DELACROIX Pierre, POURCHER Victoria

Mairie du 8^e Arrondissement

Conseil d'Arrondissement

Mercredi 17 mai 2017



La séance est ouverte sous la présidence de M. Christian COULON, Maire du 8^e arrondissement.



M. LE MAIRE.- Bonsoir à toutes et à tous.

Nous allons commencer ce Conseil d'Arrondissement. Mme Laura FERRARI sera notre secrétaire de séance, elle procédera à l'appel nominal.

Je voudrais me féliciter, au-delà des convictions personnelles de chacune et chacun, de la nomination de notre maire de Lyon, ministre d'État en charge de l'Intérieur et des Collectivités Publiques. Que l'on soit sur n'importe quel banc de l'assemblée, c'est une très bonne chose d'avoir le maire de Lyon ministre d'État en charge de l'Intérieur.

Pour ce qui me concerne, comme j'ai fait un parcours de quelques décennies avec lui au niveau politique, un peu plus de 40 ans, c'est un ami de plus de 40 ans, je suis très fier pour lui et je crois qu'il le mérite amplement.

Madame FERRARI, si vous voulez bien procéder à l'appel nominal ?

(Mme FERRARI procède à l'appel nominal.)

M. LE MAIRE.- Merci. Nous avons le quorum.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 mars 2017

M. LE MAIRE.- Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce procès-verbal aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

Nous sommes dans une période où nous allons basculer sur des tablettes et il faut bien reconnaître que l'ordre du jour proposé ce soir n'est pas loin d'être imbuvable. Pour s'y retrouver, il faut faire des recherches particulières !

Normalement, cela devrait s'arranger très bientôt mais, ce soir, ce sera un peu pénible. Je vous prie de nous en excuser.

2. CA 2016

M. TOURNEBIZE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Il s'agit d'une délibération habituelle traditionnelle du mois d'avril ou du mois de mai concernant le compte administratif, c'est-à-dire la façon dont l'équipe municipale a géré le budget de l'arrondissement dont il vous est rendu compte dans ce document.

Je ne le prendrai pas dans le détail, si vous avez des questions, j'essaierai d'y répondre. Vous constaterez juste qu'à l'issue de l'exécution de ce budget, nous dégageons un excédent de crédit de 10 169 € que nous étudierons sur la délibération qui suit puisque cette somme nous conduira à prendre une décision modificative.

Ce n'est pas que nous n'avons pas utilisé ou que nous avons mal utilisé un certain nombre de crédits prévus dans le budget primitif, nous avons eu un certain nombre d'économies sur des contrats de maintenance puisque c'est sur cette ligne que ces 10 000 € pour l'essentiel apparaissent.

Si vous en êtes d'accord, je vous demande de bien vouloir approuver ce compte administratif, et je répondrai à vos questions.

M. LE MAIRE.- Des questions sur ce compte administratif ? *(Non)*

Je dois quitter la salle.

(Sortie de M. le Maire. La présidence est assurée par M. COHADE.)

M. COHADE.- Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, après les explications sur ce compte administratif, je vous invite à le voter.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est un vote à la majorité. Je vous remercie.

(Retour de M. le Maire)

M. COHADE.- Le compte administratif a été voté à la majorité.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur COHADE et merci aux services qui mènent ce compte administratif tout au long de l'année.

3. DM2

M. TOURNEBIZE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Il s'agit d'affecter ces 10 469,51 € d'excédent. Nous avons choisi de le faire sur un certain nombre d'opérations liées au bâtiment des crèches puisque des besoins se manifestent. Nous avons donc réparti l'ensemble de cet excédent sur l'ensemble des crèches municipales du 8^e.

Je vous demande de bien vouloir approuver cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce procès-verbal aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

4. DM3 Location de salles

M. TOURNEBIZE.- Traditionnellement, c'est à cette période de l'année, au moment de l'examen du compte administratif, que la Ville nous

rétrocède la part du 8^e aux recettes de location de salles que nous avons pu dégager au cours de l'année.

Le montant de cet intéressement s'élève à 1 756 € que nous allons, là aussi, affecter aux crèches, au grand plaisir de l'adjointe à la petite enfance parce que tout va chez elle.

Je vous remercie de bien vouloir approuver ce rapport.

M. LE MAIRE.- Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce procès-verbal aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

5. Programmation financière 2017 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Les jardins sont un bel outil de développement du lien social au-delà des activités pures de jardinage, c'est un vrai outil que la Ville a choisi de soutenir à travers les valeurs de lien social, de solidarité et de citoyenneté.

Pour le 8^e arrondissement, nous avons à nous intéresser aux subventions pour plusieurs associations qui accompagnent les jardins ou qui sont directement des associations de jardiniers :

- L'association des centres sociaux des États-Unis et Langlet-Santy
- Le jardin collectif du Pressensé
- Les arômes du 8^e
- IDEO pour son travail sur la Rose de Mermoz
- La régie de quartier EUREQUA pour l'animation du jardin du Pré

Santy.

Je vous invite vivement à approuver ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce dossier aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

6. Attribution de subventions pour un montant total de 26 500 € à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives associatives locales

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Le monde associatif permet largement l'animation de nos territoires et nous portons une vraie volonté d'aide et d'accompagnement à ces associations qui font un travail très important sur nos différents territoires.

C'est pourquoi je vous invite à voter ce rapport, avec deux associations pour le 8^e :

- REZO 1901 à travers son projet qui crée beaucoup de lien sur le quartier du Moulin à Vent et du Grand Trou, le projet Agora qui propose des activités notamment demain soir.

- L'Accorderie pour la création d'un espace de vie sociale pour le 8^e.

Cette subvention permettra aussi de mobiliser des fonds, notamment de la Caisse d'allocations familiales, pour mener à bien ce projet sur notre arrondissement.

Merci par avance d'approuver ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

7. Attribution de subventions à différentes associations dans le cadre du Fonds associatif local et du Fonds d'initiatives locales au titre du contrat de ville (convention territoriale de Lyon 2015-2020) pour un montant total de 44 500 €

M. COHADE.- Toujours des subventions pour le monde associatif et l'aide au développement de ces associations.

Nous sommes concernés par plusieurs associations qui avaient sollicité un fonds associatif local pour mener à bien des projets divers et variés ;

- L'association Vivre Ensemble qui œuvre principalement sur le quartier de Mermoz, qui a pour but de favoriser la rencontre entre les habitants et les associations et de proposer des découvertes culturelles. Elle a notamment participé à la journée des droits des femmes en mairie du 8^e.

- L'amicale Renouveau Pressensé, une association des locataires de l'immeuble Pressensé qui anime régulièrement les pieds de l'immeuble avec différentes activités comme des vide-greniers mais aussi des après-midi récréatives, éducatives et sportives et également des rencontres entre voisins. Donc une association qui œuvre pour le vivre ensemble sur ce quartier des États-Unis.

- La SELGT pour son projet de Fête du Vent. Je dis « projet » pour cette année 2017 puisque c'est une opération qui s'inscrit dans la durée, nous en serons à la 3^e édition si je ne me trompe pas dans mes calculs.

- Les États en Fête pour différentes activités, notamment une que je tiens à souligner sur le quartier des États-Unis où nous avons une présence d'acteurs culturels et notamment du théâtre, avec un voyage à Avignon pour aller découvrir le festival sur une journée mais pas seulement puisqu'il est sollicité le FIL pour participer à un financement sur la journée des nouveaux arrivants sur le quartier des États-Unis.

Je vous remercie par avance de bien vouloir approuver ces subventions.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

8. Programmation financière 2017 au titre de la Politique de la Ville (volets lien social et gestion sociale et urbaine de proximité) – Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 267 500 €

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

C'est un dossier classique que nous avons l'habitude de voter tous les ans. C'est le volet du lien social et de la gestion urbaine de proximité (CUCS). La Ville de Lyon et la Métropole mènent une politique volontariste sur les questions de Politique de la Ville et on le voit encore à travers cette programmation qui vise à améliorer la vie quotidienne des habitants, renforcer les liens sociaux en luttant contre l'isolement des publics les plus fragiles, en valorisant les quartiers et leurs habitants et en favorisant l'insertion sociale des personnes.

Nous sommes concernés par plusieurs associations. Trois projets tournent autour de la réussite du vivre ensemble sur le nouveau quartier de Mermoz :

- La MJC Laënnec Mermoz pour « Rigal et vous ? Régalez-vous ! », qui est la concertation pour l'aménagement de l'espace du Clos Rigal mais également l'accueil des nouveaux arrivants sur ce secteur de Mermoz nord. C'est pour réussir l'arrivée sur le quartier.

- La CLCV qui conduit des informations à destination des nouveaux copropriétaires qui sont pour la plupart des primo accédants et qui n'ont pas forcément tous les codes du bon fonctionnement des propriétés.

- La CNL en accompagnement pour les collectifs et associations de locataires sur nos quartiers.

- L'IFRA à travers son pôle linguistique de proximité.

Ensuite, deux actions, dont une très intéressante :

- La Fondation Abbé Pierre Emmaüs Connect qui permet d'ouvrir aux publics les plus fragiles l'utilisation du numérique et de la téléphonie mobile à travers des ateliers et des possibilités d'acquisition à bas coût.

- Escale Création, la Coopérative Jeunesse de Services : pendant l'été, des jeunes de nos quartiers pourront s'initier à la gestion collective d'une entreprise pour leur donner le goût à l'entrepreneuriat.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

9. Programmation « Tout l'monde dehors ! » 2017 - Approbation de conventions types

Mme STEFANI-JACOB.- Nous aurons à voter pour la programmation estivale 2017 avec les rendez-vous artistiques et participatifs gratuits dans l'espace public :

La Fête de la Musique, premier temps fort : pour les raisons de sécurité que nous connaissons, on a demandé que la Fête de la Musique soit faite dans des lieux facilement sécurisables et, sur le 8^e, il n'y en avait pas beaucoup. Le choix s'est porté pour faire une scène officielle, non pas sur la place Ambroise Courtois mais sur le jardin Lumière. Nous avons pensé au Clos Layat mais c'est quand même un peu excentré, il était plus simple de le faire sur le jardin Lumière.

Nous avons l'habitude de faire des petites fêtes, en particulier place Belleville et place du Général André, ce qui n'est pas possible cette année. Nous avons pensé, avec les présidents des conseils de quartier, qu'il serait intéressant d'essayer de faire une fête de la musique en mairie du 8^e à l'Espace Citoyen. Nous sommes en train de le mettre en place pour faire un moment festif en lien avec les trois conseils de quartier concernés.

Pour le quartier place Belleville, REZO fera quelque chose à l'intérieur de sa cour. La médiathèque fera à l'intérieur de ses murs un instant musical, ainsi que l'hôpital Saint-Jean de Dieu qui fait aussi une programmation musicale très intéressante chaque année dans ses jardins.

Après, cela n'empêchera pas les gens d'avoir des initiatives privées mais, pour ce qui concerne la Ville de Lyon, ce seront uniquement ces soirées-là.

Dans les incontournables, nous aurons :

- L'Été en Cinémascope organisé comme chaque année par l'institut Lumière.

Ensuite, dans les projets jeune public :

- La compagnie Art Toupan pour un spectacle puisque tout un projet jeune public autour de Guignol se fait sur Lyon.

- Le théâtre du Grabuge organisera place Latarjet un cabinet citoyen itinérant fin août.

- Le Latinomix à la fois place du 8 mai et place Ambroise Courtois.

- Le cirque Pépin.

- Tie Break « Street art week » au Clos Layat.

- La compagnie Waalde aux États.

- TNT Lyon Tango comme chaque année place Amboise Courtois

- Les clowns s'en mêlent

Tout un tas d'animations sont prévues dans le cadre culturel, et d'autres animations dans le cadre de la Politique de la Ville qui feront l'objet d'une délibération suivante.

Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, si ces projets vous agréent, je vous remercie de voter pour eux.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame AUZIAS ?

Mme AUZIAS.- On peut toujours regretter que place Latarjet ou sur le Clos Layat, il n'y ait qu'une journée organisée alors que place des Frères Lumière, pas mal de jours sont prévus pour ces animations.

Mme STEFANI-JACOB.- Il y a quand même des fêtes organisées dans les autres quartiers par les centres sociaux. Place Latarjet, il y a Acordanse mais cela entre dans d'autres programmations.

Les compagnies choisissent un peu les lieux qui conviennent à leur prestation. Certaines compagnies de théâtre ou de cirque préfèrent des lieux plus intimes, d'autres ont besoin d'espace. Nous leur laissons choisir l'endroit qui conviendra le mieux à ce qu'elles veulent faire. Mais il y en a d'autres après, ce n'est pas fini.

M. LE MAIRE.- Merci.

Mme BONNIEL CHALIER.- Je vous prie d'excuser mon retard.

Je voudrais réaffirmer, au nom du groupe, tout l'intérêt que nous avons pour ces programmations au plus près des habitants, partageant le souci que vous avez tous ici d'essayer d'équilibrer les interventions dans tous les quartiers, mais avec des budgets constants. Je crois même savoir que ce sont des budgets qui aujourd'hui ne sont pas seulement constants mais en baisse pour ces programmations d'été. Il est un peu difficile de progresser.

Je sais que nous ne passons pas cette délibération mais je me permets de mettre en regard ce qui secoue le Landerneau local à propos des frais de M. DORNY à l'opéra de Lyon. Certains d'entre vous qui siégez en Conseil Municipal, vous aborderez ces questions.

Je voulais vous dire au nom du groupe et de la commission culture d'Europe Écologie Les Verts que nous sommes extrêmement soucieux de cette situation et du manque de vigilance sur le train de vie de l'opéra qui est une institution. Ces maisons d'opéra sont des institutions fragiles partout dans le monde, elles sont très difficiles à financer, on le sait. C'est un genre de spectacle vivant extrêmement onéreux et, si l'on veut que ces maisons continuent, je crois qu'il faut qu'elles trouvent d'autres modèles économiques qui soient beaucoup plus durables, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Je trouve dommage que notre politique culturelle soit à ce point déséquilibrée avec des grandes institutions dont le train de vie a été épinglé ces

derniers mois voire ces dernières années. Je crois que nous avons un devoir en tant que conseillers municipaux, conseillers d'arrondissement et élus locaux. Nous avons cette institution culturelle en gestion même s'il y a une association, on sait bien que la moitié du budget de l'opéra est pourvue par la Ville de Lyon.

Pour ma part, je ne suis pas tout à fait d'accord avec le fait que l'on déshabille les quartiers, les arrondissements ou que l'on n'aille pas plus loin dans la programmation artistique et culturelle au plus près des gens qui ne fréquentent pas les grandes institutions pour rééquilibrer ainsi les efforts qui sont faits en matière de politique culturelle sur des programmations telles que celles de l'été, de « Tout l'monde dehors ! » et d'autres temps.

Voilà un peu la position dans laquelle nous sommes actuellement. Nous le ferons savoir car nous ne pouvons pas continuer à regarder passer les trains sans être mobilisés.

Voilà ce que je souhaitais dire.

M. LE MAIRE.- Merci. D'autres demandes de parole ? *(Non)*

Vous ferez comme nous, vous attendrez les résultats de justice, mais cela me donne une idée : je vais charger Mme STEFANI-JACOB de demander le transfert de l'opéra dans le 8^e, nous pourrons en parler sérieusement en Conseil d'Arrondissement du 8^e arrondissement !

(Brouhaha)

Mme STEFANI-JACOB.- L'opéra travaille sur les quartiers.

M. LE MAIRE.- D'autres demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

10. Arrondissements en fête - Subventions aux associations - Approbation de conventions types

Mme STEFANI-JACOB.- Nous continuons le soutien à des projets festifs organisés par des associations ancrées sur le territoire :

- Monplaisir « Fête vos jeux » le 24 juin, par le comité des fêtes de Monplaisir qui organise ce jour-là un vide-grenier, un spectacle Motus Module et des jeux. C'est un soutien à hauteur de 2 000 €.

- L'association États en Fête qui nous aide à organiser le feu d'artifice à hauteur de 2 000 €, toujours le 13 juillet.

- La fête du vent, le 17 juin, organisée par la SELGT. C'est un soutien de 1 000 €.

Chers collègues, si ces dispositions vous agréent, je vous remercie de les approuver.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ?
(Non)

Madame AUZIAS, là, il y a les États-Unis, Monplaisir, le Clos Layat, cela recouvre bien l'arrondissement.

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

11. Fonds d'Intervention du Patrimoine (FIP) : attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations et institutions contribuant à la mise en valeur du patrimoine lyonnais pour un montant total de 11 000 € et approbation d'une convention financière pour le musée urbain Tony Garnier

Mme STEFANI-JACOB.- Il s'agit d'aider le musée urbain Tony Garnier qui va réaliser une nouvelle exposition temporaire qui démarrera au mois de septembre 2017. Cette exposition s'appelle « La vie mode d'emploi », elle s'attachera à explorer la thématique de l'habitat, plus particulièrement la façon d'habiter les logements populaires au cours du XX^e siècle.

Cette action s'inscrit dans les objectifs généraux définis par la convention cadre qui a été signée entre la Ville et le musée en 2003. La subvention proposée est de 5 000 €.

Je voulais souligner le fait que, la semaine dernière, dans le cadre des Coups de Cœur de la mairie du 8^e, le musée, par le biais de son président Jacques BONNIEL et de sa directrice Catherine CHAMBON, a reçu l'un de ces fameux Coups de Cœur qui est amplement mérité compte tenu du dynamisme de cette équipe.

Mesdames et Messieurs, si ces dispositions vous agrément, je vous remercie de les approuver.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

12. Attribution de subventions à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicap au titre de l'année 2017 pour un montant total de 93 850 €

Mme STEFANI-JACOB.- La Ville de Lyon est engagée dans une politique forte (je regarde Thérèse RABATEL en disant cela) en faveur de l'égalité et se mobilise aux côtés des personnes confrontées au handicap pour leur permettre de mener la vie la plus autonome possible.

De nombreuses associations concernées s'impliquent dans cette dynamique de partenariat avec la Ville en participant à la commission communale pour l'accessibilité ainsi qu'aux différents groupes de travail qui en sont issus. La Ville a développé une démarche de soutien aux associations et organismes pour des initiatives, projets et actions en direction des personnes en situation de handicap et aussi leurs familles pour un mieux vivre ensemble. Pour cette raison, je vous demanderai de répondre favorablement aux demandes de subvention suivantes pour le 8^e arrondissement :

- Association Culture Art et Loisirs (ACAL) pour 700 €. Cette association organise des rencontres et échanges entre sourds, malentendants et entendants à travers des activités culturelles, artistiques et de loisirs.

- L'association lyonnaise des devenus sourds et malentendants qui fête son quarantième anniversaire à l'occasion de la rencontre annuelle du Bucodes Surdi'France à Lyon au mois de juin pour un montant de 1 300 €.

- La compagnie de théâtre les Trois-Huit (NTH8) qui organise un parcours culturel pour spectateurs sourds, pour un meilleur accès à la création. Cela permet de privilégier la mixité des publics à travers un festival intitulé Regards d'avril où l'on trouvera des créations bilingues et des pratiques artistiques pour un montant de 2 000 €.

- L'association Ludiversité qui organise des animations jeux adaptées aux personnes en situation de différence. Cela permet de sensibiliser au handicap par le biais du jeu, ce sont des animations festives, pour un montant de 1 000 €.

- L'URAPEDA Auvergne Rhône-Alpes qui lutte contre l'illettrisme des personnes sourdes ou malentendantes, pour un montant de 2 700 €.

Si ces dispositions vous agréent, je vous remercie de les approuver.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

13. Programmation financière 2017 au titre du volet culture de la Politique de la Ville – Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 363 100 €

Mme STEFANI-JACOB.- Dans le cadre de ce volet culturel, ce sera un peu la suite de ce que nous avons vu tout à l'heure dans « Tout l'monde dehors » mais pas seulement puisqu'il s'agit de l'accompagnement d'un certain nombre d'initiatives culturelles dans les différents quartiers du 8^e.

- Le théâtre du Grabuge pour son cabaret citoyen itinérant qui sera l'implantation d'un lieu éphémère style chapiteau dans l'espace public. Ce sera normalement sur la place Latarjet. Le montant proposé est de 25 000 €.

- La MJC Laënnec Mermoz pour le festival Acordanse. Là, on entre totalement dans « Tout l'monde dehors ! » puisqu'il est accordé une ligne de crédit de 6 000 € dans ce cadre, plus 10 000 € dans le cadre du contrat de ville. C'est un montant total de 16 000 €.

Le festival Acordanse s'implante depuis un certain nombre d'années dans le paysage lyonnais, il attire de plus en plus de personnes en dehors de l'arrondissement et du quartier Mermoz, ce qui est très bien.

- Le festival Cocotte Minute à la MJC Laënnec Mermoz. C'est l'accompagnement des pratiques amateurs des habitants du 8^e, pour 5 500 €.

- La résidence Danse pour les quartiers Langlet-Santy et Mermoz pour un montant de 10 000 €.

- Le musée urbain Tony Garnier qui fera un travail participatif avec les habitants autour de la fameuse exposition « La vie mode d'emploi » pour un montant de 5 000 €.

- La compagnie « Et si c'était vrai », « Le monde entier est un théâtre » pour 2 000 €. Cela correspond à un solde de l'année dernière.

- Les États en fête, la fameuse soirée éclatante aux États, création d'un événement festif sur le quartier des États-Unis. Nous en sommes à notre troisième épisode cette année pour un montant de 10 000 € : 4 000 € pour les festivités « Tout l'monde dehors ! » et 6 000 € dans le cadre du contrat de ville. La mairie du 8^e s'implique aussi à hauteur de 4 000 €.

C'est dire que cet événement est très fort, nous voulons vraiment le maintenir sur l'arrondissement. Il est très important d'arriver à ce que les habitants du 8^e, au lieu de se retrouver place Ambroise Courtois, se retrouvent cette fois-ci aux États-Unis autour de ce feu d'artifice.

- Le Bloffique Théâtre sur Moulin à Vent, à hauteur de 6 000 €, sur un projet qui s'appelle « La ville s'écrit ». C'est la deuxième action. On fait faire

des cartes postales aux habitants. Il y a tout un travail autour du quartier et c'est très intéressant.

Si ces dispositions vous agrément, je vous remercie, chers collègues, de les approuver.

M. LE MAIRE.- Merci pour toutes ces festivités de l'été.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est la majorité, je vous remercie.

14. Lyon 7^e - Convention d'occupation temporaire à titre gratuit accordée par la Ville de Lyon au profit de l'Association « Les Restaurants du Cœur – Les Relais du Cœur du Rhône » (siège : 58, cours Albert Thomas - 69008 Lyon) pour la mise à disposition de locaux situés 207, rue Marcel Mérieux - EI 07239

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

L'association « Les restaurants du cœur » qui siège dans notre arrondissement au 58, cours Albert Thomas, a pour activité principale de distribuer des denrées alimentaires au bénéfice de personnes en situation précaire, notamment des familles avec enfants. Ses activités sont principalement au sein de notre agglomération.

Depuis mai 2011, l'association occupe des locaux situés 207, rue Marcel Mérieux à Lyon 7^e. Ceux-ci, propriété de la Métropole de Lyon, ont fait l'objet d'une mise à disposition au profit de la Ville de Lyon dans le cadre d'une convention d'occupation signée en mai 2011 et prorogée jusqu'en mai 2019 par un avenant de ladite convention.

Le terme de cette mise à disposition approchant, l'association « Les Restaurants du Cœur - Les Relais du Cœur » ont sollicité la Ville de Lyon pour le maintien de leur occupation.

Compte tenu de l'action conduite par l'association au sein de notre agglomération, la Ville consent à cette nouvelle mise à disposition. Celle-ci se fera

dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire à titre gratuit et ce jusqu'en mai 2019.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous prie de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

15. Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SA Batigère Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant de 1 285 138 € relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 14 logements (9 logements PLUS et 5 logements PLAI) situés 10-12, promenade Bullukian à Lyon 8^e

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

La société Batigère Rhône-Alpes nous sollicite pour une garantie d'emprunt à hauteur de 15 % d'un montant total de 1 285 138 € afin de réaliser des opérations d'acquisition en VEFA de 14 logements (9 logements en PLUS et 5 logements en PLAI) situés au 10-12 promenade Bullukian sur notre arrondissement. En contrepartie de cette garantie d'emprunt, Batigère Rhône-Alpes s'engage à réserver à la Ville de Lyon 3 % de surface habitable.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, mes chers collègues, de les approuver.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est la majorité (1 abstention), je vous remercie.

16. Transfert de la garantie d'un emprunt PLS d'un montant initial de 554 639 €, accordée à la SA HLM Habitations Modernes et Familiales en Rhône-Alpes au profit de la SA HLM Immobilière Rhône-Alpes

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

C'est une garantie qui a été accordée à hauteur de 15 % à la société HLM Habitations Modernes et Familiales en Rhône-Alpes pour la souscription d'un emprunt d'un montant total de 554 639 € destiné à la construction de 8 logements situés 40, rue Henri Barbusse dans notre arrondissement.

Or, cette société HLM Habitations Modernes et Familiales en Rhône-Alpes a fait l'objet d'une fusion-absorption par la société HLM Immobilière Rhône-Alpes. Aussi, il convient d'approuver la modification de cette délibération.

M. LE MAIRE.- Des demandes de parole ?

M. MORIN.- Depuis des mois et peut-être même des années, nous avons l'habitude de voter pour ce genre de garantie mais, au fil du temps qui s'écoule, on peut se poser des questions, c'est-à-dire que les sommes que ces établissements doivent au Trésor Public ou à la municipalité doivent prendre une ampleur assez phénoménale. Or, n'importe quelle entreprise qui fonctionne, fut-elle en très bon rapport avec les autorités municipales ou plus, peut un jour être en difficulté et là, évidemment, ce serait quand même un déficit important.

C'est la raison pour laquelle nous allons voter simplement l'abstention mais ces sommes sont vraiment inquiétantes.

M. LE MAIRE.- Monsieur MORIN, cela fait des années que les sociétés de logement font des garanties d'emprunt auprès de la Ville de Lyon et, à mon avis, cela continuera. Heureusement, cela ne se passe pas mal. Bien sûr qu'il y a le risque dont vous parlez mais c'est un risque que nous prenons pour la bonne raison que nous avons besoin de logements. Quand on a besoin de logement, il faut loger les personnes. Donc, nous continuerons à être audacieux !

D'autres demandes de parole ? Monsieur LE FAOU ?

M. LE FAOU.- Je voudrais apporter un complément par rapport à cette question. Certes, les différents organismes qui réalisent du logement conventionné sur le territoire sollicitent une garantie dont le « risque », si on peut parler ainsi, est supporté par deux collectivités, à la fois la Métropole à hauteur de

85 % du montant de l'emprunt et la commune à hauteur de 15 % en fonction du lieu d'implantation du projet.

Il faut savoir que l'ensemble des organismes de logements sociaux sont couverts par la caisse de garantie du logement social et que l'ensemble des organismes sont amenés à régler chaque année, en fonction de la taille de leur patrimoine et d'un certain nombre d'autres indicateurs, une cotisation à cette caisse de garantie du logement social. Cette caisse est ensuite mutualisée au niveau national et vient en couverture et en garantie dans le cas d'une défaillance d'un bailleur.

Aujourd'hui, la plupart des bailleurs, en tout cas sur le territoire métropolitain, et ce depuis de nombreuses années, sont largement suivis à la fois par les autorités de tutelle au niveau du ministère du Logement et par les collectivités qui procèdent à des audits et au suivi de ces structures, notamment via la Caisse de Dépôts et Consignations qui réalise chaque année une sorte d'audit financier de l'ensemble des structures et produit les résultats à l'endroit des collectivités qui sont ensuite amenées à garantir ces emprunts.

Je tiens à rassurer M. MORIN, depuis un certain nombre d'années, en tout cas sur le territoire de la Métropole, nous n'avons connu aucune défaillance de bailleur.

M. LE MAIRE.- D'autres demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est la majorité (1 abstention), je vous remercie.

17. Modification de la délibération n° 2017/2679, portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 2 476 077 € – Opération : acquisition en VEFA de 43 logements (32 logements PLUS et 11 logements PLAI) situés rue Audibert Lavirotte à Lyon 8^e

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Cette garantie d'emprunt a été accordée à hauteur de 15 % à la société Alliade Habitat pour la souscription de 4 emprunts d'un montant total de 2 476 077 € destinés à l'acquisition en VEFA de 43 logements dont 32 en PLUS et 11 en PLAI, situés rue Audibert Lavirotte dans notre arrondissement.

Or, la Ville de Lyon a commis une erreur concernant la révision du taux de progressivité du prêt dans la délibération, elle a stipulé une révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 % alors que les caractéristiques de la révision du taux sont une révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux de livret A.

Aussi, je vous propose, mes chers collègues, d'approuver cette modification.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier qui ressemble assez aux autres ? Monsieur GUILLAND ?

M. GUILLAND.- Monsieur le Maire, contrairement à d'autres autour de cette table, nous n'avons pas changé d'avis et, sur les dossiers de garantie d'emprunt dont le taux est supérieur à 25 %, nous avons pour habitude de voter contre. Nous avons voté contre ces dossiers à l'origine puisque ce sont des modifications, nous voterons donc de la même façon contre ce soir.

M. LE MAIRE.- Merci.

D'autres demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est la majorité, je vous remercie.

18. Modification de la délibération n° 2016/2331 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par l'OPH de l'Ain - Dynacité pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 1 097 300 € – Opération : acquisition en VEFA de 9 logements PLS situés 69, rue de Montagny à Lyon 8^e

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Cette délibération concerne une modification d'une garantie d'emprunt à hauteur de 15 % pour laquelle nous avons donné notre accord lors de la séance du 14 septembre 2016.

Cette garantie était destinée à l'office HLM Habitat de l'Ain Dynacité pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 1 097 300 €, destinés à l'acquisition en VEFA de 9 logements PLS situés 69, rue de Montagny, dans notre arrondissement. Or, les biens de l'organisme étant inaliénables puisqu'il s'agit d'un office public, la mention relative à la prise d'hypothèque ne peut être maintenue.

Je vous propose de modifier cette délibération ainsi que la convention. Je vous en remercie.

M. LE MAIRE. - Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est la majorité, je vous remercie.

19. Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 711 318 € à la Caisse d'allocations familiales (CAF) du Rhône pour le financement des centres sociaux de Lyon – Approbation et autorisation de signature du protocole d'accord entre la Ville de Lyon et la CAF du Rhône

Mme SAKER. - Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous avons approuvé et autorisé la signature des conventions cadres 2015-2019 avec chacune des 14 associations gestionnaires des 16 centres sociaux de Lyon lors de cette même assemblée du 7 janvier 2015. Comme vous le savez, à Lyon, les centres sociaux sont gérés par des associations qui bénéficient d'un agrément accordé par la Caisse d'allocations familiales si le projet associatif présenté remplit les critères requis.

Cet agrément ouvre droit au versement de différentes prestations de service et d'animation qui contribuent au fonctionnement des associations.

En outre, la Caisse d'allocations familiales du Rhône met à disposition de 8 des 16 centres sociaux des agents et des bâtiments, ces aides indirectes contribuant également au fonctionnement des associations.

En contrepartie des aides indirectes accordées par la Caisse d'allocations familiales du Rhône aux centres sociaux, la Ville de Lyon lui verse une participation financière annuelle sous la forme d'une subvention dont le montant réparti entre les différents centres sociaux concernés est valorisé dans les comptes des associations de gestion et constitue une part de la contribution de la Ville de Lyon au fonctionnement des centres sociaux lyonnais.

En conséquence et afin de poursuivre, tant pour la Ville que pour Lyon que pour la Caisse d'allocations familiales du Rhône, nos engagements respectifs de soutien au fonctionnement des centres sociaux, je vous propose d'allouer, mes chers collègues, à la Caisse d'allocations familiales du Rhône, une subvention de fonctionnement général d'un montant total de 711 318 € et d'approuver le nouveau protocole d'accord.

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est la majorité, je vous remercie.

20. Participation financière de la Ville de Lyon à la production de logement social - Adaptation de l'opération 60059005 - Affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2015-3, programme 00016 - Autorisation de signature de conventions

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Le 1^{er} juillet 2015, au sein de cette même assemblée, nous avons approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Subventions logement social ».

Dans le cadre de la Politique de la Ville de Lyon en faveur de l'habitat, des participations financières sont accordées aux organismes HLM et associations habilités permettant ainsi le développement de nouvelles opérations de logements sociaux. Ces aides sont octroyées au titre d'une participation à l'équilibre d'opérations, conformément à l'article du Code général des collectivités territoriales, et elles sont assorties de réservations de logements au profit de la Ville de Lyon.

Elles contribuent à la réalisation de l'objectif de production de logements conventionnés dont le programme d'actions du Programme local de l'habitat a été approuvé par le Conseil communautaire du 10 janvier 2007 et actualisé par délibération du Conseil en date du mois d'avril 2011 et de l'engagement triennal 2014-2016 délibéré lors du Conseil Municipal de décembre 2014.

Le dispositif général des aides financières de la Ville de Lyon en faveur du développement du logement social repose sur la délibération cadre du Conseil Municipal de novembre 2006. Il vous est aujourd'hui proposé d'accorder de nouvelles subventions pour 46 opérations d'acquisition amélioration, de construction neuve ou en VEFA comptant 1 278 logements dont 478 logements financés en PLUS ou PLUS-CD, 626 logements financés en PLAI et 174 logements financés en PLS.

Pour notre arrondissement, nous sommes concernés par 5 opérations réparties ainsi :

- 22 257 € pour Dynacité : 10 logements dont 3 en PLAI et 7 en PLUS situés 145, route de Vienne

- 32 352 € pour Alliade Habitat : 6 logements dont 2 en PLAI et 4 en PLUS, situés 33, rue Marius Berliet

- 127 782 € pour Lyon Métropole Habitat : 33 logements en PLUS situés 46, avenue Général Frère

- 5 540 € pour la SACVL : 7 logements dont 4 en PLS et 3 en PLAI, situés 106-110, rue Marius Berliet ;

- 47 123 € pour la Cité Nouvelle : 8 logements dont 3 en PLAI et 5 en PLUS, situés 107, rue Professeur Beauvisage.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, mes chers collègues, de les adopter. Je vous en remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

21. Attribution d'une subvention de 1 500 € à l'association Spirit Academy Cheer & Dance, pour l'organisation de l'Open International SACD de Lyon de Cheerleading et Dance le 20 mai 2017 au Palais de Sports

M. MATARFI.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Il s'agit de la 8^e édition de l'open international de Cheerleading organisé par l'association Spirit Academy Cheer & Dance. Cette 8^e édition se déroulera au Palais des Sports le samedi 20 mai, dans quelques jours. Les trois premières éditions de cet open se sont déroulées dans notre arrondissement, dans le gymnase Mado Bonnet, mais comme cette discipline monte en puissance, depuis 2013, elle se déroule dans le grand Palais des Sports.

Quand bien même il serait évoqué une danse avec pompons, il s'agit de tout sauf de Pom-Pom Girls, il s'agit de très belles chorégraphies avec des figures artistiques et acrobatiques d'un très grand niveau que je vous invite à aller voir le samedi 20 mai au Palais des Sports.

Le budget prévisionnel de cette manifestation est de 35 000 € et on vous propose une subvention de 1 500 € que je vous remercie par avance de bien vouloir valider.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

22. Demande présentée par la société Orange pour l'installation de tours aéroréfrigérantes sur le territoire de la commune, 131, avenue Félix Faure à Lyon 3^e

Mme BACHA-HIMEUR.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Il s'agit d'une demande présentée par la société Orange pour l'installation de tours aéroréfrigérantes sur le territoire de Lyon 3^e. Nous sommes impactés dans le cadre de la consultation qui est en cours dans les 3^e, 6^e, 7^e et 8^e arrondissements depuis le 4 mai et ce jusqu'au 2 juin.

Nous sommes appelés à formuler un avis sur cette demande concurremment avec les services techniques et les autorités compétentes concernées. Sachant qu'il est bien entendu prévu de respecter la réglementation sur tout ce qui est protection de l'environnement, sur les impacts sur l'eau, le sol, le bruit, la sécurité et les moyens de prévention, les risques sanitaires. L'étude d'impact a montré que les précautions ont été prises pour assurer la sécurité et la prévention des risques sanitaires et environnementaux.

Je vous propose de valider ce rapport sous réserve de réaliser une étude acoustique en mode de fonctionnement réel afin de s'assurer du respect du décret du 31 août 2006 et de l'arrêté ministériel de janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement, sur lequel nous risquons d'être impactés, de réaliser une étude méthodique des risques et de la mettre à jour afin de gérer en continu le risque légionelles.

Je vous propose d'adopter ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

23. Liste complémentaire d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de travaux d'investissement

Mme BACHA-HIMEUR.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Il s'agit des travaux du propriétaire. Nous avons eu l'occasion de voter plusieurs petits travaux du propriétaire. La liste est non exhaustive, nous risquons d'en avoir dans différents Conseils d'Arrondissement. Pour ce Conseil, il s'agit d'aménagement de vestiaires et de structures modulaires pour notre stade Bavozet.

Je vous propose de valider ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ?

M. MATARFI.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

On ne peut que se féliciter de cette opération d'aménagement de vestiaires pour l'Étoile sportive de la Trinité, un club situé à quelques encablures de la mairie, avenue Général Frère.

Les benjamins viennent de se qualifier pour les phases finales de la coupe du monde des benjamins et il leur reste une étape à franchir à Bordeaux le 18 juin pour éventuellement se qualifier pour la phase finale de cette coupe du monde des benjamins à New York.

On ne peut que se féliciter que ce club qui fait vraiment du travail de proximité puisse bénéficier d'aménagements qui n'étaient pas prévus dans le plan de mandat et que nous avons réussi à obtenir. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. D'autres demandes de parole ? *(Non)*

Nous allons nous féliciter et Mme BACHA-HIMEUR fera en sorte que les autorisations de construction soient données le plus vite possible. M. LE FAOU aussi d'ailleurs.

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

24. Programmation initiale 2017 au titre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance – Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 141 726 €

M. PEREZ.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Pour ce projet de délibération, il vous est proposé de donner, comme chaque année, un avis sur la programmation annuelle pour 2017 au titre du CLSPD, le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance.

Cette programmation s'inscrit dans trois cadres :

- La stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance qui a été signée le 10 décembre 2014 avec l'État et la Métropole, stratégie qui s'applique de 2014 à 2017.

- La zone de sécurité prioritaire (ZSP) créée fin 2013 sur une partie du 8^e, les quartiers Langlet-Santy Mermoz et le sud des États-Unis, la rue du professeur Beauvisage étant la limite.

- Le contrat de ville 2015-2020 et de la convention territoriale de Lyon approuvée par le Conseil Municipal du 23 novembre 2015.

Cette programmation s'articule autour de six thèmes prioritaires : la prévention, la médiation sociale et citoyenne, l'aide aux victimes et la justice de proximité ou l'accès au droit.

Dans ce projet que vous avez sous les yeux figurent 15 actions qui concernent la totalité de Lyon ou le 8^e. Pour le 8^e arrondissement, je cite :

- L'action de médiation scolaire faite par Agence de Lyon Tranquillité Médiation (ALTM) sur le collège Longchambon et les deux écoles primaires Giono et Fournier, une subvention de 4 000 €.

- L'action concernant la formation à la radicalisation pour les structures socio-éducatives du 8^e par l'Association de recherche en criminologie (ARCA) pour 2 000 €, une formation qui dure sur deux jours.

J'ajoute, et cela ne figure pas dans vos documents, deux actions sur le 8^e :

- Association Médiation Lyon (Amely) qui intervient dans la médiation scolaire par les pairs, c'est-à-dire des élèves volontaires. Dans le 8^e, c'est le collège Grignard et les deux écoles Pasteur et Jean Macé qui sont concernés. Une formation des élèves de 5^e est en cours. La subvention est de 3 000 €.

- Amely pour une action d'accès au droit et de médiation sociale et citoyenne pour 35 200 € avec deux permanences dans le 8^e, une au centre social des États-Unis et une autre au local municipal de la rue Antoine Lumière.

Amely intervient, tout comme ALTM, dans la résolution des conflits de voisinage dans le cadre du groupe de travail qui a été mené en mairie du 8^e par votre serviteur, ma collègue Hafida SAKER, le délégué cohésion police population et la direction Sécurité Prévention de la Ville de Lyon.

Au final, je vous demande de donner un avis favorable à l'attribution des subventions de fonctionnement d'un montant total de 179 226 € et non pas de 141 725 € comme indiqué dans le rapport, et d'approuver les conventions concernant le Mas et Amely.

Je vous remercie de bien vouloir émettre un avis favorable.

M. LE MAIRE.- Des demandes de parole ? Monsieur MORIN ?

M. MORIN.- Monsieur le Maire, chers collègues,

On ne peut que se réjouir des mesures qui sont prises pour la sécurité et la diminution de la délinquance mais il faut constater quand même que, malgré tout ce qui est fait, malgré les quartiers de sécurité ou peut-être même à cause, il persiste encore beaucoup de ce que les médias appellent benoîtement des incivilités, qui sont des manifestations de violence de la part notamment d'enfants, d'adolescents dans certaines zones où les habitants sont appelés à se plaindre de temps en temps et même souvent.

M. LE MAIRE.- D'autres demandes de parole ?
Monsieur GUILLAND ?

M. GUILLAND.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Comme tous les ans, nous voterons bien évidemment ces dispositifs d'accompagnement et de prévention surtout de la délinquance. Je pense que la prévention est un volet très important dans la lutte contre la délinquance. L'été arrive, il est souvent chaud dans tous les sens du terme dans notre arrondissement. Certains quartiers ont un peu de mal à garder une tranquillité bénéfique pour tous les habitants.

Je voulais me réjouir parce que cela fait plusieurs années que je suis élu ici et que régulièrement on me dit que c'est un problème d'effectif national, je voulais d'une part m'associer, Monsieur le Maire, aux félicitations républicaines que vous avez faites tout à l'heure à notre maire et nouveau ministre de l'Intérieur et m'associer à la joie de votre adjoint Daniel PEREZ qui aujourd'hui, je crois, sait déjà qu'il n'aura aucun problème cet été et des nuits totalement paisibles.

C'est le message que je voulais faire passer ce soir.

M. LE MAIRE.- Que Dieu vous entende mon fils ! (*Rires*)

D'autres demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

25. Programmation financière 2017 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle – Attribution de subventions de

fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 693 517 €

Mme EVA.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Il s'agit là de la programmation financière 2017 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle, et l'on vous propose l'attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 721 992 € et non pas de 693 517 € comme indiqué dans le rapport.

Fin décembre 2016, la Ville de Lyon comptait 46 311 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi contre 46 508 fin 2015, ce qui représente une baisse modérée de 0,4 % alors que le nombre de demandeurs d'emploi reste stable en France métropolitaine et dans la région.

Le taux de chômage de la Métropole est plus élevé à 9,6 % alors que, dans la région, on enregistre 8,7 %, et 8,9 % dans la zone emploi de Lyon, les grandes villes françaises approchant ou ayant dépassé le seuil de 10 %.

Un petit zoom sur le 8^e arrondissement. A fin 2016, nous comptabilisons 7 582 personnes inscrites à Pôle Emploi, toutes catégories confondues (A, B et C), 4 853 demandeurs d'emploi sur la catégorie A, les personnes n'exerçant aucune activité professionnelle, 46 % de femmes, 36 % de demandeurs d'emploi de longue durée supérieure à un an, 13 % pour les moins de 25 ans et 18 % pour les 50 ans et plus.

Pour nos quartiers prioritaires, notamment sur États-Unis Langlet-Santy : 1 729 demandeurs d'emploi dont 45 % de femmes, 37 % de demandeurs d'emploi longue durée, 10 % de moins de 25 ans et 22 % pour les 50 ans et plus.

Sur Mermoz : 429 demandeurs d'emploi, 42 % de femmes, 33 % de longue durée, 15 % de moins de 25 ans et 18 % de 50 ans et plus.

Sur Moulin à Vent : 209 demandeurs d'emploi dont 43 % de femmes, 32 % de demandeurs d'emploi longue durée, 16 % de moins de 25 ans.

Cette année 2017 est marquée par la diminution de dotations de l'État aux collectivités territoriales et par des contraintes financières fortes qui

s'imposent naturellement à la Ville de Lyon. Malgré cela, l'emploi et l'insertion professionnelle restent une priorité de l'exécutif municipal car l'emploi pérenne reste compliqué pour de nombreuses personnes, notamment pour les plus jeunes et nos seniors.

La Ville de Lyon a fondé son intervention sur la synergie entre la Maison de l'emploi et de la formation et la Mission locale, et la relocalisation des sièges de ces deux structures dans les locaux situés au 24, rue Étienne Rognon dans le 7^e a ainsi permis d'organiser concrètement cette mutualisation des services.

Le programme d'action mutualisé de la Maison de l'emploi et de la formation est réalisé dans le cadre du plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE), dispositif essentiel pour améliorer l'accès à l'emploi des femmes et des hommes confrontés à une exclusion durable du marché du travail.

La programmation emploi insertion qui vous est présentée contribue, à travers son soutien en direct aux acteurs de proximité du réseau associatif, à la mise en œuvre du PLIE. Les opérations proposées pour la programmation 2007 se déclinent autour de 5 axes dont l'accueil, l'orientation, le diagnostic, la mise en situation de travail, les références de parcours, la formation et l'accès à l'emploi et les actions complémentaires.

Pour le 8^e arrondissement, l'axe accueil, nous sommes concernés par :

- IDEO qui se trouve au 14 bis, rue de Narvik Lyon 8^e. L'action proposée, c'est la permanence emploi sur le quartier des États-Unis pour l'accueil et l'orientation. On vous propose de leur attribuer une subvention de 12 500 €.

Pour la mise en situation de travail, trois propositions de subvention pour :

- La régie de quartier EUREQUA située au 2, rue Joseph Chalier : une subvention de 19 622 € pour son atelier chantier d'insertion Zig Zag.

- Une subvention de 6 000 € pour son ACI Rénovation du bâtiment en 2017.

- Une subvention de 18 952 € pour son action « Réussir l'insertion professionnelle et durable ».

Pour les actions complémentaires, nous sommes concernés par :

- Le centre d'information sur les droits des femmes et des familles du Rhône (CIDFF) qui intervient sur le 8^e arrondissement et le 9^e arrondissement. On vous propose de leur attribuer une subvention de 9 360 € pour l'action « Diagnostic vie personnelle et familiale ».

- Toujours pour le CIDFF, une proposition de subvention de 12 500 € pour l'action « Femme/mère, le choix de l'emploi » (ex-Tremplin).

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous prie de bien vouloir adopter ce rapport et vous en remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

26. Programmation financière 2017 au titre de la réduction des risques sanitaires et prévention santé : lutte contre les IST, sida et hépatites, prévention des addictions, santé mentale - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 175 072 €

Mme RUNEL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Comme vous le savez, depuis des années, la Ville de Lyon mène une politique de réduction des risques et de prévention en matière de santé. Cette stratégie de santé publique s'articule autour de trois grands thèmes : le VIH et autres infections sexuellement transmissibles, les addictions et les toxicomanies et la souffrance psychique.

En partenariat avec l'Agence régionale de Santé, nous vous proposons de poursuivre ces actions et le soutien apporté aux associations suivantes. Je ne vais pas toutes les citer, vous avez la liste dans le rapport.

Les associations que nous connaissons bien qui concernent le 8^e arrondissement sont notamment Da Ti Seni, l'association pour l'étude du dépistage de l'hépatite C avec qui nous travaillons depuis déjà quelques années, ainsi que Génération Future.

Concernant la prévention des addictions, beaucoup d'associations, notamment Vie Libre domiciliée à Vénissieux qui intervient sur le 8^e.

Concernant les problématiques de santé mentale, nous travaillons beaucoup avec l'ADES du Rhône mais également avec l'UFCS qui intervient dans les quartiers en grande précarité du 8^e arrondissement.

Si ces dispositions vous agréent, je vous propose de leur donner un avis favorable. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

27. Programmation financière 2017 au titre du volet santé de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise – Attribution de subventions de fonctionnement à des structures pour un montant total de 198 400 €

Mme RUNEL.- Ce rapport concerne le volet santé dans le cadre du contrat de ville. Une fois encore, il s'agit d'accorder des subventions à des partenaires.

Je voulais simplement souligner et remercier par ailleurs le travail qui est réalisé dans le cadre des ateliers Santé Ville par les deux coordinatrices et les deux chargés de mission de la Ville de Lyon. Un travail de partenariat est mené depuis des années et mérite d'être salué.

En 2017, les axes retenus pour ces actions concernent le bien-être et la promotion de la santé, l'accès et la continuité des soins et l'offre de soins de proximité.

Je vous propose donc de donner un avis favorable. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

28. Attribution de subventions dans le cadre du soutien à des associations de jeunesse pour un montant total de 26 500 €

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Il vous est proposé aujourd'hui, et c'est un rapport qui revient régulièrement, d'accompagner une série d'associations qui œuvrent en faveur de la jeunesse dans notre ville.

Pour notre arrondissement, nous sommes concernés notamment par :

- Le festival du film Jeune de Lyon situé à l'université Jean Moulin Lyon III, en partenariat avec le lycée la Martinière Monplaisir pour un montant de 1 000 €.

- Le groupe Ghandi des scouts et guides de France pour 5 000 €.

- Les interventions des scouts musulmans et israélites dans notre arrondissement même si leur adresse n'est pas située dans le 8^e.

- Les promeneurs du net, action intéressante portée par le Centre d'information jeunesse (CRIJ), qui consiste à former des animateurs et éducateurs afin de pouvoir mettre en place des promeneurs du net qui seront chargés, au-delà de ce travail d'accompagnement des professionnels de la jeunesse, de surveiller ce qui peut se passer sur les réseaux sociaux notamment.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

29. Programmation financière 2017 au titre du projet éducatif de territoire – PEDT de Lyon (volet extrascolaire) – Attribution de subventions de fonctionnement à des structures pour un montant total de 317 573 €

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Il vous est proposé aujourd'hui d'accompagner, dans le cadre du projet éducatif de territoire, les actions sur le temps extrascolaire. Il existe trois types de temps :

- le temps périscolaire, essentiellement le matin et le soir,
- le temps scolaire bien sûr,
- le temps extrascolaire, essentiellement pendant les vacances, à l'intention des jeunes entre 3 et 16 ans.

Pour notre arrondissement, nous sommes concernés par les opérations portées par :

- EbuliScience pour des activités scientifiques pendant les vacances, essentiellement sur le quartier Moulin à Vent et à proximité du collège Longchambon.

- Le centre social des États-Unis qui porte l'opération Sport Culture.

- Des opérations sur le lien parents/enfants sur le quartier des États-Unis.

- Arts et développement qui mène une série d'actions dans notre arrondissement autour du développement des arts plastiques comme en témoigne l'exposition en mairie du 8^e voici peu de temps de cela.

- Des opérations égalité garçons/filles également portées par EbuliScience.

- ABC qui mène une action sur le secteur de l'école Charles Péguy.

- Le comité du Rhône handisport autour de la valorisation du handisport scolaire.

Le tout pour un montant de 81 200 €.

A noter notamment les actions portées par la Souris Verte située dans le 7^e arrondissement pour soutenir les enfants porteurs de handicap, et l'association nationale des collectifs Enfants Parents ACEPP pour une série d'actions autour de la coéducation comme a pu en témoigner leur présence à l'occasion de l'opération qui s'est déroulée ce week-end à la mairie du 8^e.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

30. Attribution de subventions à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières – Programmation initiale 2017 pour un montant total de 55 800 €

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Dans la continuité du rapport présenté tout à l'heure, dans le cadre du contrat local de sécurité, nous avons deux catégories d'action portées par les structures d'éducation populaire qui sont les chantiers loisirs à l'intention des adolescents, essentiellement âgés entre 14 à 18 ans, et les chantiers éducatifs pour les jeunes âgés entre 16 et 25 ans.

S'agissant des opérations dites chantiers, il s'agit d'accompagner :

- La MJC Monplaisir pour un travail mené notamment avec des jeunes du quartier Moulin à Vent.

- La MJC Laënnec Mermoz pour une série de chantiers notamment sur le site du Clos Rigal.

- Le centre social des États-Unis pour un chantier loisir qui a été effectué dans un gymnase de l'arrondissement.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

31. Attribution de subventions à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances – Programmation initiale 2017 pour un montant total de 30 600 €

M. LEVY.- Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

Il s'agit d'accompagner, dans la suite des opérations de chantier, le dispositif Ville Vie Vacances que la Ville de Lyon porte pour le compte de l'État. Il s'agit là d'autres opérations, notamment :

- La MJC Monplaisir pour le dispositif « On est en vacances »
- Le centre social des États-Unis pour un camp qui s'est déroulé lors des dernières vacances.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

Avez-vous des questions diverses en cette fin du Conseil d'Arrondissement ? *(Non)*

Je vous remercie pour votre présence et vous souhaite une très bonne soirée.

(La séance est levée à 20 heures 23).